

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI : L'ESCADRE FRANÇAISE A CRONSTADT LE CONCOURS NATIONAL DE TIR. — Les résultats connus. DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE DE LA MARTINIÈRE. — Le Palmarès.

Le bureau de vente en gros de L'ECHO DE LYON est transféré rue Paradis, 4, à côté de notre Salle des Dépêches.

Le Prestige de la France

Dans les centres politiques de la triple alliance on est fortement mécontent des réceptions brillantes faites à notre flotte sur son parcours.

Après les discours et réceptions officielles dans la capitale du Danemark, des ovations non moins enthousiastes ont suivi nos marins pendant tout le temps de leur séjour en Suède.

Nous avons vu avec joie que le roi Oscar n'a pas laissé échapper une occasion de nous être agréable et de nous montrer sa plus profonde sympathie. De son côté, notre amiral Gervais a, dans ses réponses, su faire entendre combien la politique pacifique de la France avait été fructueuse pour la dynastie française qui est à la tête de la Suède depuis quelques dizaines d'années.

Mais ce qui nous a été surtout cher, c'est que la population s'est toujours unie aux réceptions officielles, car ces dernières n'étaient pas seulement des réceptions obligatoires, forcées par l'étiquette et la politesse internationale, non ! c'était l'expression profonde des sentiments pour la vaillante France personnifiée dans les braves qui composent sa flotte !

C'est pourquoi cette navigation triomphale de notre escadre engendre un dépit inouï, mêlé de crainte, chez tous les ennemis jaloux et envieux de la France. J'ai sous la main nombre de journaux allemands, depuis la Gazette nationale de Berlin, jusqu'à la Gazette de Cologne, et tous cherchent à discréditer cette grandiose réception des couleurs françaises et déclarent que, dans l'intérêt de la paix, il faut mettre un terme à ces bravades de cette « insupportable France ».

Mais ce qui enrage le plus nos ennemis, c'est notre situation intérieure qui, malgré les racontars de quelques royalistes, est plus brillante que jamais. Tous les journaux étrangers sont d'accord sur la popularité de notre président, M. Carnot, et leurs correspondants reconnaissent que la revue du 14 juillet à Paris, a été superbe, et qu'il n'y avait qu'une acclamation, parmi la foule, qui mêlait les noms du président M. Carnot, du général Saussier, du ministre Freycinet, et du général de Miribel. Les Français reconnaissent que la France n'avait jamais atteint cette apogée qui la met au premier rang des nations du monde entier.

Et réjouissons-nous ! la visite de notre escadre en Russie est un fait international très important dans toute la force du mot, et nous savons déjà com-

ment nous y serons reçus; aussi ce n'est pas sans rage que l'on voit à Berlin, Londres et Vienne, se resserrer les liens des deux nations par de formels traités qui, s'ils ne sont pas encore signés, n'attendent que le moment favorable pour l'être.

Nous pouvons désormais regarder fixement et en face tous nos ennemis, et cela malgré la non signature de ces traités. Les réceptions de Copenhague, Stockholm, et celles que nous aurons demain sur les bords de la Néva nous assurent et prouveront à tous que nous avons de vrais et dévoués amis qui n'ont jamais trouvé et n'auront jamais les alliés militaires de l'intérieur de l'Europe.

Allons, Français ! haut les cœurs !

J. D.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 23 juillet.

PROCÈS DE PRESSE

La cour d'assises de Seine-et-Oise a condamné à 6 mois de prison et à 400 francs d'amende M. Mayence, gérant du Père Peinard, pour un article dans lequel il faisait appel à la désobéissance dans l'armée.

M. Mayence avait été condamné à la même peine par la cour d'assises de la Seine, mais l'arrêt avait été cassé.

LA DIVISION D'INDO-CHINE

Le contre-amiral Fournier est nommé au commandement en chef de la division navale en Indo-Chine.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Les électeurs de la première circonscription de Charolles (Saône-et-Loire), sont convoqués pour le 16 août prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Bouthier de Rochefort, décédé.

LE BŒUF LAGUERRE-DÉROULÈRE

MM. Déroulède et Laguerre ont comparu ce matin devant le tribunal correctionnel, sous la prévention de s'être battus en duel sur le territoire belge.

Les débats ont été très courts. Le tribunal a condamné M. Laguerre à un mois de prison et à 200 francs d'amende et M. Déroulède à quinze jours de prison et à 400 fr. d'amende, conditionnellement avec trois ans de sursis.

INCIDENT DIPLOMATIQUE

Le correspondant de Valparaiso du New-York Herald dit que le parti du congrès paraît avoir des difficultés avec la France, si on peut se fier à certaines informations reçues de Valparaiso.

D'après ces renseignements, la Esmeralda aurait tiré deux fois sur la corvette française le Volta, non loin de la baie de Coquimbo, et l'amiral français aurait l'intention de demander des excuses.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 23 juillet.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

L'ESCADRE A CRONSTADT

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a fait savoir que l'escadre française devait arriver aujourd'hui à Cronstadt. Elle quittera ce port le 3 ou le 4 août, pour se rendre en Angleterre.

L'ARMEMENT DE LA MARINE

Le conseil s'est occupé des conclusions du rapport de M. Brisson sur l'armement de la marine. M. Barbey a exposé que les innovations demandées par le rapporteur seraient pour

le budget une charge de 15 à 20 millions. En outre, il serait difficile de rappeler, en cas d'imprévu, les escadres volantes qui, au moment d'une déclaration de guerre inopinée, se trouveraient parfois éloignées de la France d'une distance de plusieurs mois, alors que leur présence dans la métropole serait une nécessité de premier ordre pour les besoins de la défense nationale.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Fallières, garde des sceaux, a fait ensuite signer le mouvement judiciaire suivant : M. Leture, substitut du procureur général à Bourges, est nommé conseiller à Bourges; M. Robert, procureur de la République, est nommé substitut du procureur général à Bourges; M. Bordes, président du tribunal d'Oléron, est nommé conseiller à Pau; M. Gerin, juge d'instruction à Tarbes, est nommé président du tribunal d'Oléron.

LES VACANCES

Les ministres se réuniront, de nouveau, samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le départ du président de la République pour Fontainebleau aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Les membres du cabinet ont réglé leur absence de telle sorte que la moitié d'entre eux se trouvent toujours à Paris.

M. Jules Roche doit partir lundi pour Vals; M. de Freycinet repartira pour Aix, au moment où M. Carnot se rendra à Fontainebleau. MM. Constans et Ribot resteront à Paris jusqu'au retour de M. de Freycinet. MM. Rouvier et Fallières vont également quitter Paris.

L'EXPOSITION DU TRAVAIL

Paris, 23 juillet.

Aujourd'hui, à 2 heures, M. Jules Roche a inauguré, devant un petit nombre d'invités au palais de l'industrie, l'exposition du travail.

Le ministre du commerce qu'accompagnait M. Tisserand, directeur de l'agriculture, a été reçu à la porte du palais par M. Ducret, directeur de l'exposition, et M. Vincent, secrétaire général.

Pendant que la musique du 36<sup>e</sup> régiment de ligne exécutait la Marseillaise, M. Jules Roche a parcouru la grande nef du palais admirant les salons des exposants coquettement décorés. Puis, il a visité avec un vif intérêt la reproduction des ateliers, des forges et des hauts-fourneaux installés dans la galerie des machines.

A l'issue de cette visite un lunch a été servi au ministre et à sa suite.

Le Budget de la Marine

Paris, 23 juillet.

M. Barbey, ministre de la marine, s'est rendu devant la commission du budget, à laquelle il a présenté ses observations en réponse au rapport de M. Brisson.

Le ministre de la marine ne repousse pas la pensée qui a inspiré le programme proposé par l'honorable M. Brisson. Lui-même, depuis deux ans, ne poursuit pas d'autre but que de rendre aussi prêtes que possible pour l'action toutes les ressources dont le département devra faire usage au moment de la guerre.

C'est à cette fin qu'il a renforcé l'escadre de la Méditerranée, créé la division de réserve et proposé la formation d'une escadre de forces des armées un plus grand développement encore, c'est qu'il a dû se maintenir dans les limites des crédits fixés par les Chambres.

C'est à cet égard de l'augmentation de dépense que se heurte, à son avis, le projet de l'honorable rapporteur.

Il propose d'abord de constituer sur les points de la côte désignés par leur importance commerciale ou stratégique des stations permanentes de torpilleurs.

Depuis plusieurs années, des postes complètement outillés et approvisionnés existent à cet effet sur les points indiqués et sur d'autres; mais, dans un but d'économie, de discipline et d'intérêt militaire et en vue de

l'exécution des plans de mobilisation, les torpilleurs sont conservés dans l'arsenal du chef-lieu d'arrondissement pour n'être envoyés à leur lieu d'attache qu'à la première alerte.

On sait, au reste, que les postes de la côte sont fréquemment visités par des escadrilles de torpilleurs. Celles-ci, au moment voulu, se rendent en quelques heures rendues à leurs destinations respectives. Le département croit ces dispositions suffisantes pour prévenir toute surprise.

Dans tous les cas, les établissements constants armés et en tout temps organisés suivant le projet du rapporteur exigeraient un surcroît de dépenses s'élevant à 3 millions 608.000 francs.

Le projet porte ensuite de 31 à 43 bâtiments la flotte de première ligne. La dépense de la flotte armée, en Europe, s'éleva par suite de 18 millions 572.000 fr. à 22 millions 373.000 francs, soit une augmentation de 4.001.000 francs.

La flotte de seconde ligne doit comprendre 6 divisions au lieu de 2, 32 navires au lieu de 13. La dépense de l'armement se trouvera ainsi portée de 5 millions 094.000 à 13 millions 095.000 francs, soit en plus 7 millions 914.000 francs.

Enfin, le service des mers lointaines emploiera 31 navires, dont 34 très actifs et par suite très onéreux coûtant 14 millions 288.000 francs, au lieu de 20 navires qui ne coûtent que 7 millions 479.000 francs, d'où un excédent de frais de 7 millions 109.000 fr.

Le surcroît total de la dépense sera donc de 23 millions 629.000 francs. Il faut, il est vrai, déduire de cette somme, la dépense actuelle de réserve de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie, soit pour les bâtiments non compris dans les quatre groupes précédents et dont quelques-uns passeront à la 1<sup>re</sup> catégorie. Mais cette déduction ne dépasse pas 7 millions 908.000 francs.

De sorte que l'accroissement final de la dépense sera de 14,721,000 fr. Il faut ajouter que ce développement extrême de la flotte disponible ne laissera pas de se répercuter sur les services généraux qui n'existent que pour elle.

La flotte tout entière en service exigera un renouvellement beaucoup plus rapide sous peine de décliner dans un temps prochain. L'outillage s'usera plus vite et devra être plus complet; les dépenses de transport pour le matériel comme pour le personnel s'accroîtront. Il est difficile de fixer l'importance exacte de ces suppléments de frais indirects, mais ce serait se faire illusion que prétendre à l'échapper.

En résumé, on n'exagère pas en évaluant à 18 ou 20 millions le supplément de dépense totale qu'exigerait l'exécution du plan proposé.

Or le ministre ne pense pas que le résultat produit équivalait à ce sacrifice. Il ne lui paraît pas utile de donner un armement plus ou moins complet à beaucoup de bâtiments qui n'ont plus qu'une valeur militaire de second ordre et ne doivent être que des auxiliaires d'occasion. On risquerait ainsi de se faire illusion à soi-même et sans aucun avantage pour notre influence à l'étranger.

M. Barbey fait observer encore que les divisions volantes, dont il ne conteste pas l'utilité, surtout au point de vue de l'instruction du personnel, ne remplissent qu'imparfaitement le rôle de nos divisions actuelles. La présence continue de celles-ci leur assure une influence propre.

L'honorable rapporteur espère trouver des compensations en réduisant, ou même en supprimant certains services accessoires. Sauf la suppression de la Mélopomène, qui pourrait être remplacée par un autre navire, le premier navire des divisions volantes, ce qui produirait une économie de 685.000 fr., le ministre attend peu de résultat des réformes proposées. Les écoles de voilerie, de calfatage, de fourriers, tailleurs, tambours, clairons et musiciens, représentent une dépense de 260.000 francs. On peut supprimer ces écoles, mais non les services qu'elle assurent. La dépense ne sera donc que déplacée et sans résultat égal.

En est de même des certains. On peut supprimer, dès une certaine mesure, l'entretien à la mer, mais étant donné que nos bâtiments de transports existent, l'économie de ce chef sera minime, si même il y a économie.

La suppression des majors généraux et l'attribution du commandement des troupes dans les ports à des généraux de brigade ne sera pas non plus une réduction de dépense.

Reste les divisions. En tant que dépôts, elle sont aujourd'hui restreintes à leur mi-

nimum et le ministre se préoccupe constamment de les réduire encore.

Le ministre termine en faisant remarquer que le programme de l'honorable rapporteur, quelque étudié qu'il puisse être, est son œuvre personnelle. Celui du ministre de la marine, dont il poursuit l'exécution depuis qu'il est aux affaires, a été arrêté, après mûres délibérations, sur l'avis du conseil supérieur de la marine, c'est-à-dire des hommes de mer les plus expérimentés, ayant premières responsabilités en cas de guerre.

C'est le seul que le chef du département ait le devoir et la volonté de défendre. La commission du budget, après avoir entendu M. Barbey et la réponse de M. Brisson, a renvoyé à demain l'examen des chapitres sur lesquels portent les réformes du rapporteur.

Commission du Cadastre

Paris, 23 juillet.

La sous-commission du cadastre a examiné aujourd'hui la question de l'hypothèque judiciaire et a décidé, après une longue discussion, qu'avant de statuer sur la suppression ou la modification de cette hypothèque, le comité de rédaction rechercherait par quels procédés elle pourrait être remplacée.

La sous-commission a ensuite, sur la proposition de M. de Gouy, émis le vœu qu'en attendant la réforme hypothécaire, les petits prêts hypothécaires soient l'objet d'un tarif de faveur.

La sous-commission s'est ensuite ajournée au premier jeudi de novembre.

L'ESCADRE A CRONSTADT

Saint-Petersbourg, 23 juillet.

Deux vaisseaux de guerre et quatre torpilleurs stationnent dans la grande rade de Cronstadt pour recevoir l'escadre française et quatre vaisseaux de guerre l'attendent dans la petite rade.

Des centaines d'embarcations bondées de spectateurs sillonnent les deux rades. Les navires, les forts et la ville de Cronstadt sont richement pavoisés. Il y a un corps de musique sur de grands bateaux à vapeur particuliers.

La Presse autrichienne

Vienne, 23 juillet.

Les journaux viennois commentent avec une certaine mauvaise humeur, l'arrivée de l'escadre française à Saint-Petersbourg. Ils expriment leurs craintes au sujet des conséquences de ce voyage et discutent l'hypothèse d'une alliance franco-russe, tout en s'efforçant de démontrer l'impossibilité d'une semblable alliance.

Les intérêts de l'empire absolu du czar et ceux de la France républicaine, disent les journaux en question, sont totalement différents. Des sentiments d'embarras bondés de spectateurs sillonnent les deux rades. Les navires, les forts et la ville de Cronstadt sont richement pavoisés. Il y a un corps de musique sur de grands bateaux à vapeur particuliers.

Le czar veut le maintien de la paix, et l'alliance avec la France l'éloignerait de son but, car, insinue le journal viennois, la France veut l'alliance de la Russie pour tenter la guerre.

La Presse russe

Moscou, 23 juillet.

Les articles consacrés quotidiennement par les journaux à la prochaine arrivée de l'escadre française, sont de plus en plus empreints d'une vive sympathie.

La Gazette de Moscou, en souhaitant la bienvenue à l'escadre française, rappelle combien de fois les Français ont offert l'hospitalité aux Russes. Elle dit que l'amour qui s'établira à Cronstadt entre les flottes russe et française, est un heureux symptôme de garantie pour le maintien de la paix, et aidera à résoudre pacifiquement, dans l'avenir, de nombreuses questions.

Le Nouveau Temps constate que l'escadre française sera accueillie avec joie par toutes les classes de la population. La réunion des deux puissantes escadres dans le golfe de Finlande est comme un reflet imposant de la politique internationale de la Russie et de la France.

L'expérience de ces dernières années a

montré en effet la salutaire action de la politique franco-russe pour le maintien de la paix en Europe.

Le journal termine ainsi : « Le cri de : Vive la France ! ne sera pas un vide, mais une manifestation des sentiments sincères de tous ceux qui accueillent l'escadre française. »

La Petersburgerische Videmosti dit : « La France et la Russie sont liées par une union naturelle. La Russie ne craint rien ni personne. Elle ne se soucie pas des affaires d'autrui. »

Le Grajdamine fait ressortir que c'est la première fois que le grand amiral russe saluera dans les eaux de Cronstadt le pavillon de la République française, et que les officiers français seront réunis et invités à dîner chez l'empereur avec la même cordialité qui a marqué, il y a trois ans, l'arrivée de l'escadre et l'empereur allemand.

Le Journal de Saint-Petersbourg écrit : « La belle escadre française arrive aujourd'hui dans les eaux de Cronstadt. Une réception aussi solennelle que cordiale lui sera faite, non seulement par nos marins reconnaissants de l'accueil sympathique dont, à chaque occasion, ils sont l'objet dans les ports français, mais aussi par tout notre public en général. Les escadres russes réunies dans les rades du grand port de guerre de la Baltique vont faire une réception grandiose à l'escadre d'une nation amie. »

« La ville de Cronstadt sera en parure de fête, et on y verra briller les couleurs françaises, à côté des couleurs russes. Des manifestations de chaleureuse sympathie se préparent également dans notre capitale. L'accueil ne sera pas seulement brillant, mais sincèrement amical; et ce seront, on peut y compter, des souvenirs agréables que les marins français remporteront de leur excursion dans les eaux de la Russie. Demain ils seront nos hôtes. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue. »

LETTRE DE RUSSIE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Petersbourg, le 6/18 juillet.

Les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur de la Russie sont quelque peu moins pessimistes que celles qui ont suivi les grandes chaleurs de juin. La situation n'est cependant pas brillante dans les campagnes et il y a à craindre, non une famine, car le gouvernement a pris les mesures nécessaires, mais bien une pénurie très grande.

Les « zemotvos » conseils généraux ont été chargés de faire des rapports immédiats sur la situation de leurs cantons respectifs. Le ministère vient d'ordonner à tous les maires et présidents de conseils d'arrondissement ou généraux de lui signaler immédiatement les accapareurs de blé ou autres semences; dans son rescrit, le ministre de la justice déclare vouloir poursuivre sévèrement ces derniers. Les assemblées des gouvernements de Voronège, Nijni, Karkof, Saratof, etc., ont voté plusieurs millions de roubles pour l'achat de semences à remettre aux paysans, ainsi que celui de blé pour être distribué comme nourriture dans les villages affamés.

La chaleur atteignait ces jours à Karkof et Saratof 48 degrés Réaumur! Hier, nous avons eu assemblée extraordinaire du conseil municipal de la ville, qui a voté un premier secours de 900,000 roubles, qui seront remis à une commission qui est chargée de se procurer le blé et le seigle à des prix raisonnables pour les revendre à plus bas prix à tous les petits boutangers de la ville qui ne peuvent plus acheter sur le marché.

En outre, on a voté une première somme de 40,000 francs, assignée pour les frais de réception de l'escadre française à Petersbourg.

Les nouvelles qui nous arrivent de Bulgarie sont fort tristes, la terreur règne à Sofia, on a arrêté dernièrement 75 conspirateurs accusés d'avoir complotté l'enlèvement du prince à son retour de Russie.

Ces malheureux sont pour ainsi dire soumis à la torture et dernièrement un ami du courageux Karavelof, qui est dans un cachot, a eu les doigts des pieds et des mains

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 24 Juillet (80)

Le Forçat Colonel

Fortuné DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

— Et si on me demande des preuves, des titres, des brevets ? insista Coignard.

— Pensez-vous, répondit tranquillement Rosa, qu'un moment où l'Espagne se soulève contre l'étranger, les chefs qui la défendent s'inquiètent du nom de ceux qui viennent se battre pour la cause nationale ?

Coignard secouait la tête et ne paraissait pas convaincu.

— Et d'ailleurs, reprit l'Espagnole avec le même calme, vous les avez, ces titres.

— Comment ? — Oui, ne sont-ils pas à Tarragone dans l'hôtel Marcan ? Le reliquaire donné par un empereur d'Orient à votre aïeul ne renferme-t-il pas vos preuves de noblesse et votre brevet de capitaine ? Ce reliquaire n'est-il pas déposé dans le vieux coffret arabe que mon père avait rapporté d'Oran en 1792 ?

— Sans doute, dit Pierre étonné et

presque effrayé de l'audacieuse conception de sa maîtresse, mais comment revenir chercher ces papiers qui doivent me faire comte de Sainte-Hélène ? Comment rentrer à Tarragone ?

Par la brèche ! dit Rosa qui s'exaltait peu à peu.

— Que voulez-vous dire ?

— Eh ! ne voyez-vous pas que les Français vont occuper Tarragone; le général qui vient de Barcelone y est peut-être déjà avec sa division ?

— Eh bien ?

— Eh bien ! un jour viendra où mon pays chassera les oppresseurs, un jour viendra où une armée espagnole assiègera Tarragone. Ce jour-là, le comte de Sainte-Hélène montera le premier à l'assaut, il arrivera jusqu'à notre vieux palais de la Rambla et il reprendra, l'épée à la main, les titres que ses aïeux gagnèrent aux croisades. Et, si quelqu'un, ajouta-t-elle d'un air sombre, croyait reconnaître Pierre Coignard, vous sauriez, je pense, lui prouver avec cette épée, que vous êtes bien un gentilhomme de race.

— Et mon frère ? et Lucette ? balbutia l'ex-général, que sa maîtresse venait de faire comte.

— Votre frère, pendant notre absence, veillera sur notre hôtel, et lorsque vous viendrez lui apprendre que vous êtes noble, riche et respecté, il sera plus que personne intéressé à se taire. Quant à Lucette, continua Rosa, dont les yeux eurent un éclair de jalousie, elle ne parlera pas, puisqu'elle vous aime.

Pierre se taisait. L'imprévisible sang-froid de l'Espagnole le troublait sans le convaincre, et il entrevoyait mille

dangers plus redoutables cent fois que les boulets et les balles. Il pensait au châtimement qui atteindrait tôt ou tard l'imposteur, et il hésitait toujours.

— Soit, reprit-il d'une voix sourde, mais si le ravin ne gardait pas sa proie... si on retrouvait le corps !

— On ne le retrouvera pas, dit Rosa avec calme. Par les temps de guerre où nous vivons, tous les torrents de la Sierra roulent des cadavres, et personne ne s'inquiète de les reconnaître. On tue trop maintenant en Espagne pour avoir le temps de compter les morts.

— Partons, dit brusquement Coignard, qui avait frissonné au souvenir de l'horrible scène du ravin.

Les deux chevaux, arrêtés au pied du rocher, broutaient quelques touffes d'herbe sèche. Toute trace de chemin frayé avait disparu.

— Comment sortirez-vous de ce désert ? ajouta Pierre soucieux.

— Fiez-vous à l'instinct de Zerga, répondit tranquillement Rosa, il saura bien retrouver la route, et l'Estramadure est devant nous.

— L'Estramadure est bien loin, dit Pierre en secouant tristement la tête, et les partis armés tiennent partout la campagne.

— Est-ce que vous avez peur ? interrompit sèchement Rosa. — J'ai peur pour vous, pour vous seule, ma chère, répondit Coignard d'un ton ferme.

— Je ne crains pas la mort et je saurais me défendre, reprit l'Espagnole en mettant la main sur la crosse des pistolets qui garnissaient ses fontes.

— Mais les tortures, les outrages ! Sa-

vez-vous que cette guerre est atroce et que les prisonniers sont impitoyablement massacrés ?

— On ne se laisse pas prendre, répondit la jeune femme, avec un tel accent que son amant cessa d'hésiter.

L'interpède Espagnole venait de lui communiquer le souffle qui l'animait; Pierre Coignard n'existait plus et le nouveau comte de Sainte-Hélène était prêt à soutenir son nom et ses droits par la ruse, par la force, et s'il le fallait, par le crime.

— Marchons ! répéta-t-il avec résolution.

— Tenez, Zerga regarde du côté de cette coupure de rochers. Le chemin doit être là.

En effet, le cheval arabe, la tête au vent, les naseaux écartés, semblait aspirer l'air qui venait de l'ouest et tournait de temps en temps, vers sa maîtresse, son œil intelligent et doux comme pour lui demander la permission de la conduire.

IX

Le capitaine Champoreau

Rosa, qui avait repris les rênes, rendit la main en se penchant sur sa selle, et Zerga, allongé ses jambes fines et nerveuses, commença à jolir vers un bouquet de genévriers qu'on apercevait sur la droite.

brûlés. Les cris du torturé étaient entendus du consulat de France.

La colonie allemande de notre ville vient d'offrir au prince de Bismarck un « diplôme d'honneur », il est encadré richement en argent. Ce diplôme était exposé ces jours-ci dans un magasin, ce qui fait qu'un de nos amis russes, par antipathie à trop de fleurs » disait : « Il y a trop d'allemands ». Ces derniers, en effet, faisaient procession.

Le président du conseil des ministres, M. le conseiller d'Etat, privé actuel de Bunge, vient de prendre un congé et est parti pour l'étranger.

Nos ennemis ne manqueront pas d'interpréter fort mal ce départ, au moment de l'arrivée de la flotte française, mais n'en croyez pas un mot, il n'y a là qu'une question de santé à rétablir.

IVAN.

La Poudre sans fumée

Paris, 23 juillet.

L'interrogatoire que M. Canet a subi hier sera le dernier. On croit que l'instruction est close et que bientôt une ordonnance de non-lieu sera rendue par le juge d'instruction.

Pour compléter cette information, voici des renseignements d'une scrupuleuse exactitude relatifs aux points sur lesquels a porté l'instruction :

Aucun détournement de poudre sans fumée n'étant actuellement constaté dans les poudreries de l'Etat, M. Athalin a dû se borner uniquement à rechercher le point de départ de l'illégalité contenue dans la lettre adressée à M. Canet par Triponez.

Interrogé lundi sur cette allégation, Triponez s'est contenté de répondre qu'il tenait le renseignement de Turpin, sans pouvoir donner de renseignements plus précis.

Une confrontation a eu lieu avant-hier, entre M. Canet et Turpin. Tout d'abord, celui-ci a affirmé n'avoir jamais parié d'aucune affaire de ce genre à Triponez.

Plus M. Athalin lui ayant demandé si M. Canet n'avait jamais eu en sa possession de la poudre sans fumée, Turpin répondit que M. Canet lui avait effectivement remis un jour un échantillon à analyser, en lui disant que c'était de la poudre sans fumée réglementaire.

M. Athalin ayant demandé à Turpin ce qu'il avait fait de cet échantillon, Turpin répondit qu'il l'avait égaré.

La réponse parut à bon droit singulière, émanant d'un chimiste tel que Turpin, toujours préoccupé de rechercher balistique ; mais une chose plus concluante est intervenue.

« Où et quand exactement, a demandé M. Athalin à Turpin, M. Canet vous a-t-il remis la poudre ? »

Après un instant, Turpin a répondu : « En 1887, dans son bureau rue Vignon... »

Or, le bureau de la rue Vignon n'a été établi qu'en 1888. Turpin venait de se couper.

Voulant pousser l'enquête jusqu'au bout, M. Athalin avait convoqué hier M. Vieille, l'inventeur de notre poudre blanche, pour lui soumettre les échantillons trouvés chez M. Canet.

Un premier coup d'œil, M. Vieille reconnut les poudres en question, M. Canet ayant donc dit la vérité.

M. le directeur des Forges et Chantiers est resté hier, durant l'après-midi, chez M. Athalin, depuis deux heures jusqu'à cinq, lui fournissant les dernières explications sur l'affaire. Sa déposition a clos l'instruction et, comme je vous l'ai dit, une ordonnance de non-lieu sera rendue peut-être dès demain en faveur de M. Canet. Mais, si je suis bien renseigné, l'affaire de la poudre blanche ne se terminera pas ainsi et un gros procès viendra probablement apprendre aux accusateurs à être plus scrupuleux.

NOS FORCES NATIONALES

Une armée mobilisable de plus de 5,000,000 de soldats. — Le compte rendu annuel du recrutement. — Premiers résultats de la loi nouvelle. — Les exemptions. — Les services auxiliaires.

Peu de jours avant de se séparer, les Chambres ont reçu du ministre de la guerre le compte rendu des opérations du recrutement effectué en 1890.

Ce document, qui est communiqué chaque année au Parlement, contient un grand nombre de détails pleins d'intérêt.

Mais le dernier fascicule annuel a une importance exceptionnelle, puisqu'il permet d'apprécier pour la première fois les résultats de la loi du 15 juillet 1889 et de constater approximativement le nombre total de défenseurs que la mobilisation appellerait sous les drapeaux.

Chaque année, les conseils de révision examinent les jeunes gens de la classe qui tire au sort et ceux des deux précédentes classes, sur lesquels il n'a pas encore été statué par suite de défaut de taille ou de faiblesse de constitution.

En 1890, les conseils de révision ont vu passer devant eux 371,900 jeunes gens, dont 310,300 de la classe qui tirait au sort et 61,600 des deux classes antérieures.

Ils ont exempté 31,500 jeunes gens comme absolument impropres à tout service militaire armé ou auxiliaire.

Ils en ont exclu 100,200 à un nouvel examen. Ils en ont ajourné 60,200 à un nouvel examen.

Enfin, ils en ont classé 38,700 dans les services militaires auxiliaires, pour cause d'aptitude à un service armé.

Les incorporations annuelles. Après ces défalcations successives, s'élevant au total de 133,500 jeunes gens, il en est resté 237,800 que l'on a déclarés aptes au service militaire et immédiatement disponibles.

Mais l'armée de mer en a prélevé 8,400, dont 5,400 au titre de l'inscription maritime et 3,000 au titre de l'engagement volontaire.

Le chiffre des incorporations dans l'armée de terre a donc été définitivement arrêté à 230,400, y compris 15,800 hommes affectés aux troupes coloniales, dont le rattachement à cette armée est imminent.

Ces incorporations se sont réparties ainsi qu'il suit :

158,000 pour le service de trois ans, parmi lesquels 129,200 appelés et 29,400 engagés volontaires ;

10,200 pour le service de deux ans, provenant de la catégorie des ajournés déclarés bons au second examen annuel des conseils de révision ;

60,500 pour le service d'un an, dont 3,500 dispensés de deux ans de présence dans l'intérêt des services publics, 44,200 également dispensés par leur situation de famille, 7,200 soutiens indispensables de leurs parents, et 5,600 ajournés déclarés bons au troisième examen annuel des conseils de révision.

Soldats instruits. Tout homme qui passe un an dans l'armée étant déclaré instruit et prêt à entrer en campagne, l'armée reçoit ainsi chaque

année un contingent de 229,400 hommes dont elle fait des soldats.

Le nombre des contingents disponibles en cas de guerre étant de 23, quelle est la force numérique des défenseurs du sol national ?

Pour trouver ce nombre, nous avons admis les calculs très minutieux des pertes proportionnelles qu'a établies, quand il était secrétaire adjoint du conseil supérieur de la guerre, M. le colonel Rau, aujourd'hui chef d'état-major du 1er corps d'armée.

Voici ce que nous avons trouvé :

Les trois contingents de l'armée active donnent 663,000 hommes, mais il convient d'y ajouter 100,000 hommes de la partie réserviste de l'armée, Algériens et Tunisiens, et de tenir compte de ce que le ministre de la guerre a le droit d'appeler par anticipation le premier contingent à prendre, soit 229,000 hommes, ce qui fait un total de 1,002,000 hommes pour l'armée active.

La réserve de l'armée active contient sept contingents, soit 1,379,000 réservistes. L'armée territoriale dispose de six contingents, soit 1,033,000 territoriaux.

La réserve de l'armée territoriale renferme neuf contingents, soit 1,355,000 réservistes territoriaux ; mais le ministre de la guerre peut ne pas libérer, au cours des opérations, la classe qui a terminé ses 25 ans de service, en sorte que l'on doit ajouter le 26e contingent, soit 136,000 hommes ; on obtient ainsi le chiffre de 1,471,000 réservistes territoriaux.

Le total de ces quatre parties organiques de nos forces nationales atteint le chiffre formidable de 4,885,000 hommes instruits, dont 2,379,000 âgés de 20 à 30 ans, 1,000,000 de 30 à 35 ans et 1,506,000 de 35 à 45 ans.

Additions et défalcations. Il faudrait déduire de ce total tous les hommes mobilisables qui se trouvant dans la catégorie des indisponibles en temps de guerre.

Mais on devrait y ajouter, pour les bureaux, les ateliers, les magasins et les hôpitaux, 25 contingents de soldats auxiliaires non armés, contingents qui, étant chaque année de 38,700 hommes au début, donnent ensemble un appoint de 714,000 hommes affectés aux services établis de l'armée.

Enfin, il y a lieu d'observer que nous avons laissé de côté les contingents français coloniaux qui n'ont pas encore été levés, mais qui sont prévus par la loi du 12 juillet 1889 et les troupes indigènes coloniales, telles que les tirailleurs annamites, tonkinois, sénégalais, haoussas et les cipayes de l'Inde.

Il n'y a donc aucune exagération à dire qu'avec la loi nouvelle, la France peut mettre en ligne, tant sur terre que sur mer, tant sur le sol métropolitain que dans ses colonies, au moins 6 millions de défenseurs armés, équipés, absolument pourvus de tout ce qui leur est nécessaire, possédant même des engins de combat supérieurs à ceux des soldats qu'ils auraient à combattre.

Jamais si grand effort n'a été fait en temps de paix dans notre pays.

Jamais non plus notre pays n'a été aussi pacifique que la République actuelle, malgré sa force incontestable.

GUERRE ET MARINE

Paris, 23 juillet.

De grandes manœuvres seront exécutées au mois de septembre dans les Alpes par les troupes de 15 corps, où seront expérimentées les premières formations des régiments mixtes. Ce sont les 57e, 58e et 61e brigades, ainsi constituées, qui prendront part à ces manœuvres :

57e brigade, général Garnier des Gares, un enfant du Beaujolais, composée des 112e et 161e de ligne (Nice et Antibes) et du groupe alpin.

58e brigade, général Leclerc, ancien chef d'état-major du mouvement militaire de Lyon, formé du 11e de ligne qui revient de Corse, du 141e de ligne (Toulon) et du 10e groupe alpin.

61e brigade, comprenant le 3e et le 46e de ligne (Marseille) et le 9e groupe alpin.

Le programme des manœuvres de l'Etat est définitivement arrêté, après entente entre le général Saussier, qui dirigera ces manœuvres, et le ministre de la guerre. Les quatre corps d'armée feront des marches préparatoires et exécuteront ensuite, jusqu'au 12 septembre, des manœuvres dont le programme sera rédigé par les généraux Davout et de Gallifet.

A partir du 12 septembre, les deux armées opéreront dans les Alpes ; du 14 au 17, elles manœuvreront sous la haute direction du général Saussier et, en présence du ministre de la guerre, contre un ennemi fictif qui sera commandé par le général Haillet, et qui sera formé de la division de Saint-Michel, de la 3e division de cavalerie et de la brigade d'infanterie de marine. Le président de la République assistera à la revue finale, à laquelle seront invités les officiers des missions étrangères, et qui sera passée au camp de Châlons.

M. de Freycinet a l'intention de créer 60 bataillons de chasseurs territoriaux. Ces bataillons seront commandés par des officiers-cadets ou chefs de bataillon qui auront pris leur retraite avant d'être atteints par la limite d'âge, et qui, pendant quelques années au moins, jouiront de quelques avantages pécuniaires.

Il n'y a encore de bataillons de chasseurs territoriaux que dans l'armée italienne, qui comprend 33 bataillons de réserve et 23 bataillons de chasseurs alpins ; la milice ou territoriale donne 21 bataillons de bersaglieri et 10 bataillons de chasseurs alpins.

Les lettres tuées pour la consommation des lieux doivent donc être échangées, et pour arriver à ce résultat, les abatteurs sont forcés de les occire autrement que ne le font les bouchers qui tuent pour la chrétienté.

Ceux-là lient le bœuf par une corne à un anneau fixé dans le dallage des échaudoirs, et quand la bête présente la tête, profitant d'un instant où elle est immobile, ils assomment l'animal d'un coup de maillet en fer. Le bœuf s'abat, étourdi, insensible, parait-il ; ce n'est jamais un bœuf qui l'a dit — et aussitôt on lui ouvre la gorge pour l'échaver.

Les veaux sont couchés sur une claie, les pattes en l'air ; on leur coupe à moitié la gorge, puis on les laisse saigner longtemps, pour que leur viande soit bien blanche.

Quant aux moutons, on les tue en leur coupant la tête.

Les porcs sont d'abord assommés au moyen d'un long marteau en bois ; une fois étourdis, on leur fait une incision à la carotide, et l'on recueille précieusement le sang qui en coule. Il sert à la confection des bouillis.

Un bœuf tué à la chrétienne », quoique saigné, conserve toujours une certaine partie de sang dans le corps ; or, nous venons de le dire, le juif veut de la viande complètement exsangue ; il est donc nécessaire de lui tuer sa bête d'une autre façon.

La mode juive. Pour qu'il n'y ait pas de tricheries, pour que les Israélites mangent bien de la viande tuée exprès pour eux, ce sont des abatteurs Israélites, nommés sacrificateurs, qui opèrent dans les abattoirs pour le compte de la communauté.

C'est le consistoire qui les nomme et qui les bouchers Israélites qui s'entendent pour faire les frais de leur abattage spécial, et voici comment ils opèrent :

Le bœuf qu'il s'agit d'occire est amené dans l'échaudoir ; on lui attache la patte gauche de derrière à une corde enroulée autour d'une grande roue. Un garçon boucher tourne la roue, le bœuf perd l'équilibre, tombe lourdement et alors le sacrificateur s'avance.

Il tient à la main un énorme couteau à lame carrée, absolument semblable à celui qui sert aux curiers à débiter le fromage de Gruyère ; il le enfonce d'abord à la fontaine de l'échaudoir en le trempant dans l'eau, puis, d'un seul coup, il tranche à moitié la

cliffe serait resté sur les lieux de l'accident jusqu'à l'arrivée du vapeur anglais Oster-

Il parait que les missionnaires hollandais se trouvaient parmi eux ont perdu certains manuscrits auxquels ils tenaient beaucoup.

Ils ont quitté Brest dans l'après-midi.

TERRIBLE ACCIDENT. Brest, 23 juillet.

Hier, vers cinq heures, le 6e régiment d'infanterie de marine manœuvrait sur le terre-plein du port du Commerce quand, tout à coup, le cheval que montait le colonel Gallieni s'emballa, renversa un enfant de trois ans et le piétina, puis alla s'abattre un peu plus loin. Le colonel Gallieni n'a pas été blessé.

Quant au bébé, il a été soigné dans une maison voisine par les médecins du régiment. Quoique son état soit assez grave, on espère le sauver.

Le Crime de Marseille

Marseille, 23 juillet.

Casarini, qui a assassiné, avant-hier, sa maîtresse, dans un garni de la rue des Pelities-Maries, a été arrêté dans l'après-midi, par le service de sûreté à Mazargues, village de la banlieue de Marseille.

ETRANGER

L'incident de Santiago. Paris, 23 juillet.

Des bruits ont couru relativement à une prétendue violation de la légation de France à Santiago du Chili. L'incident auquel il a été fait allusion a eu pour point de départ la négligence d'une domestique de la chancellerie, qui avait omis de fermer pendant la nuit la porte du rez-de-chaussée. On n'a pas pénétré dans les locaux restés ouverts, et d'ailleurs pareille entreprise n'aurait présenté aucun intérêt, les archives étant installées au premier étage.

Contrairement aux assertions de certains journaux, personne n'était réfugié à la légation.

L'Exposition de Chicago. Londres, 23 juillet.

La commission de l'Exposition de Chicago qui vient d'arriver à Londres représente en même temps le gouvernement des Etats-Unis.

Sa première visite a été pour lord Salisbury, avec lequel une entrevue a été arrangée.

Les commissaires seront reçus officiellement à Mansion-House par le lord-maire.

Ils quitteront probablement Londres dans les premiers jours de la semaine prochaine, pour commencer une tournée dans les principales capitales du continent. Ils se rendront d'abord en France.

Le but de ce voyage est de s'entendre avec les gouvernements et avec les groupes d'exposants pour la participation des divers pays à l'Exposition de Chicago. Les Américains veulent que cette exposition soit la plus grandiose du siècle.

Chronique du duel. Bruxelles, 23 juillet.

Hier, un duel au pistolet, pour des motifs d'ordre privé, a eu lieu à Mons-en-Barrois, près de Lille, entre deux personnalités marquantes de Bruxelles : un avocat et un docteur. Deux balles ont été échangées sans résultat.

LES SACRIFICATEURS JUIFS

Les bœufs qui souffrent et les bœufs qui ne souffrent pas. — Comment on prépare le pot-au-feu israélite.

Depuis bien longtemps, on émet le vœu de voir disparaître des abattoirs les procédés employés par les Israélites pour tuer les bestiaux destinés aux beefsteaks et aux pot-au-feu de leurs coreligionnaires.

Il parait que ce vœu va être pris en sérieuse considération à Paris, et que bientôt les bœufs, les veaux et les moutons destinés aux estomacs des juifs auront l'heureuse fortune d'être tués comme ceux que l'on réserve à la nourriture des chrétiens.

Personne n'ignore que les Israélites pratiquent le sacrifice de viande chez des bouchers appartenant à leur religion. Le Talמוד leur ordonne de ne manger que de la viande saignée ; il leur prescrit aussi de ne la faire rôtir, bouillir ou étuver, qu'après un minutieux lavage dans de l'eau mêlée de sel.

Les bêtes tuées pour la consommation des lieux doivent donc être échangées, et pour arriver à ce résultat, les abatteurs sont forcés de les occire autrement que ne le font les bouchers qui tuent pour la chrétienté.

Ceux-là lient le bœuf par une corne à un anneau fixé dans le dallage des échaudoirs, et quand la bête présente la tête, profitant d'un instant où elle est immobile, ils assomment l'animal d'un coup de maillet en fer. Le bœuf s'abat, étourdi, insensible, parait-il ; ce n'est jamais un bœuf qui l'a dit — et aussitôt on lui ouvre la gorge pour l'échaver.

Les veaux sont couchés sur une claie, les pattes en l'air ; on leur coupe à moitié la gorge, puis on les laisse saigner longtemps, pour que leur viande soit bien blanche.

Quant aux moutons, on les tue en leur coupant la tête.

Les porcs sont d'abord assommés au moyen d'un long marteau en bois ; une fois étourdis, on leur fait une incision à la carotide, et l'on recueille précieusement le sang qui en coule. Il sert à la confection des bouillis.

Un bœuf tué à la chrétienne », quoique saigné, conserve toujours une certaine partie de sang dans le corps ; or, nous venons de le dire, le juif veut de la viande complètement exsangue ; il est donc nécessaire de lui tuer sa bête d'une autre façon.

La mode juive. Pour qu'il n'y ait pas de tricheries, pour que les Israélites mangent bien de la viande tuée exprès pour eux, ce sont des abatteurs Israélites, nommés sacrificateurs, qui opèrent dans les abattoirs pour le compte de la communauté.

C'est le consistoire qui les nomme et qui les bouchers Israélites qui s'entendent pour faire les frais de leur abattage spécial, et voici comment ils opèrent :

Le bœuf qu'il s'agit d'occire est amené dans l'échaudoir ; on lui attache la patte gauche de derrière à une corde enroulée autour d'une grande roue. Un garçon boucher tourne la roue, le bœuf perd l'équilibre, tombe lourdement et alors le sacrificateur s'avance.

Il tient à la main un énorme couteau à lame carrée, absolument semblable à celui qui sert aux curiers à débiter le fromage de Gruyère ; il le enfonce d'abord à la fontaine de l'échaudoir en le trempant dans l'eau, puis, d'un seul coup, il tranche à moitié la

gorge de l'animal. Un nouveau tour est donné à la roue, le bœuf est soulevé, le sang descend ainsi vers la tête et sort abondamment par la plaie béante ; le bœuf, à l'attente du couteau, s'est mis à ruer ferme d'abord, mais au bout de trois ou quatre minutes, affaibli par la perte de son sang, il cesse de battre l'air de ses pattes et de mugir et il meurt dans un dernier râle.

Simple Comparaison. Les souffrances de l'animal ainsi tué sont certainement beaucoup plus longues que celles du bœuf abattu à la masse chrétienne.

Outre que l'agonie de la bête dure plusieurs minutes, en la renversant on lui inflige souvent une lente torture ; la bête résiste à la traction de la corde qui lui lie la patte, elle se débat, elle tombe à faux soulevé, se brisant une cuisse, et alors le pauvre bœuf pousse des plaintes si terribles, que les abatteurs voisins, gens rudes pourtant, s'arrêtent dans leur travail et maugréent une injure à l'adresse des sacrificateurs, qui font souffrir un animal qu'ils se chargent simplement de tuer, eux !

Il faut le constater pourtant, la souffrance que les sacrificateurs infligent aux bœufs, les abatteurs chrétiens infligent aux veaux, qui sont moitié décapités et qu'on laisse lentement saigner pour que leur viande soit bien blanche. A l'avantage des sacrificateurs encore, le sang sortant du bœuf saigné vivait rouge et clair, tandis que celui qui perdait les bœufs assommés est noir.

Et ce sang rouge et clair fait le bonheur d'un certain nombre d'Américains qui, tous les jours, par ordonnance de leur médecin, viennent à la Villette avaler un nombre prescrit de verres de sang tout frais, tout chaud.

En résumé, c'est seulement la façon dont les sacrificateurs tuent les bœufs qui est réputée cruelle et comme les chrétiens abattent les veaux de la même manière que les juifs abattent leurs bœufs, c'est-à-dire en les faisant saigner jusqu'à la mort, il faudra donc, pour être logique, que si l'on ordonne aux sacrificateurs d'en finir avec les bœufs d'un seul coup, on oblige aussi les abatteurs à ne pas faire languir trop les veaux dans leur passage au paradis des bêtes.

La volaille. En qu'on les Israélites se montrent vraiment cruels, c'est dans leur manière d'occire les volailles.

Ils pratiquent au cou de l'animal qu'ils destinent à leurs broches une légère incision puis ils le laissent courir en saignant jusqu'à ce que, vide de sang, la volaille tombe et meure.

Un poulet et un pigeon rendent assez rapidement leur âme au dieu des volailles, mais un dindon ou une oie « récalcitrent », comme dit Bergerat ; ils courent parfois plus d'une heure en gloussant lamentablement avant de mourir.

Si l'on veut tuer les Israélites à préparer leur nourriture sans faire souffrir les animaux chargés de l'assurer, on fera bien de s'occuper autant de la triste situation des volailles que de celle des ruminants.

Tout cela n'a d'ailleurs qu'une importance relative, et le bœuf seul pourrait nous dire, comme le lapin qui, d'après les livres de cuisine, aime à être écorché vif, si l'âme mieux être abattu que sacrifié et si, dans l'intérêt de ses derniers moments, il est bien utile de froisser les convictions des Israélites très attachés aux lois de leur religion.

Un hérétique fut un jour condamné à être brûlé vif, et d'après les juges, ses cendres devaient être jetées au vent.

L'hérétique protesta auprès du pape Grégoire XIII contre la sévérité de l'arrêt rendu envers lui. Le souverain pontife, admettant sa requête, décida que l'hérétique serait brûlé vif tout de même, mais qu'ayant égard à ses bons antécédents, ses cendres ne seraient pas jetées au vent.

Il parait que l'hérétique fut maigrement satisfait de la concession papale, le sort de ses cendres lui étant indifférent.

Si le bœuf des abattoirs pouvait parler, il répondrait vraisemblablement au journaliste qui ne manquerait pas de l'interroger sur la question de sa mort, qu'il lui est souverainement égal de la devoir aux procédés chrétiens plutôt qu'à ceux des sacrificateurs du grand-rabbin de France.

SAONE-ET-LOIRE. L'incident de la Fête nationale. — La manifestation du 14 juillet contre le chef du 43e de ligne, ainsi que les incidents qui l'ont précédée, ont fait l'objet de rapports, soumis actuellement à M. le ministre de la guerre et sur lesquels, seul, il aura à prendre une décision.

Il faut espérer qu'une solution favorable aura lieu, et que bientôt les concerts des dimanche et jeudi reprendront comme par le passé.

Prochains concerts. — Nous croyons savoir que nos sociétés musicales d'harmonie municipale et l'Union Chorale, qui se préparent et répètent des morceaux de circonstance pour leurs concours aux fêtes de Montceau-les-Mines, qui auront lieu le 2 août prochain, à l'occasion de l'inauguration de la statue de M. Chagot, ont l'intention de donner quelques concerts sur la promenade du quai Sud.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette louable et intelligente idée, surtout au moment où nous sommes privés des concerts militaires.

Examens. — Des examens ont eu lieu à la Préfecture pour l'enseignement secondaire classique et le baccalauréat ès lettres.

Pour l'enseignement secondaire classique, 28 candidats ayant composé à Mâcon sont admissibles aux épreuves orales.

Pour le baccalauréat ès lettres, première partie, ancien régime, pas d'admissibles ; pour la deuxième partie, 49 candidats ayant composé à Mâcon sont admis à subir l'épreuve orale à Lyon.

Assises de Saône-et-Loire. — C'est lundi prochain, 27 courant, que s'ouvrira la session des assises pour le troisième trimestre de 1891, sous la présidence de M. Bellin, conseiller à la cour d'appel de Dijon, assisté de MM. Georges et Néveux, juges au tribunal civil de Chalons.

L'audience sera ouverte à midi précis. Treize affaires sont inscrites au rôle de cette session :

Sept pour vols qualifiés.

Trois pour attentats à la pudeur, dont un avec viol.

Deux pour abus de confiance et un pour coups suivis de mort.

Louhans. — Le crime de Brienne. — L'arrestation de Pillot et de son beau-frère comme auteurs du crime commis sur la personne de Michel cause une vive émotion à Cuisey, où Pillot paraissait être assez estimé.

Le beau-frère de Pillot, qui est coiffeur à Ouroux, a été arrêté à Pontarlier. Il cherchait certainement à dépister la justice qui, depuis quelques jours, le tenait en observation, car, ayant pris un billet pour Paris, il s'arrêta à Dijon et prit un billet pour la Suisse.

Différents bruits circulent sur cette affaire. Pillot est-il le coupable ? Beaucoup disent qu'il est incapable d'un pareil forfait. Devant une affaire aussi mystérieuse, il faut laisser agir la justice et attendre les résultats.

LA CRISE OUVRIERE A VIENNE. (DE NOTRE CORRESPONDANT SPECIAL.)

Vienna, 23 juillet.

Nous pourrions répéter, comme dans Mignon :

C'est en vain qu'on attend Un aveu de sa bouche...

Cet aveu ne viendra pas, et pourquoi viendrait-il d'ailleurs ? M. Jouffray n'est pas le pape de tout soupçon ? N'a-t-il pas derrière lui une existence toute d'abnégation et de dévouement à la chose publique ?

N'a-t-il pas créé des œuvres impéris-sibles ?

Ceux qui attaquent son administration diffament.

Ceux qui s'appuyent sur l'opinion publique, lui signalent les abus à détruire et les réformes à opérer ont encore tort, ce sont des perturbateurs et des fauteurs de désordre.

M. Jouffray est grand... mais il n'a pas de prophète.

pour remplacer M. Lafont, conseiller d'administration, alla de pouvoir nommer deux adjoints en remplacement de MM. Fouillard et Butty, révoqués de leurs fonctions d'adjoints.

Saint-Chamond. — Adultère. — Dans la nuit du 22 au 23 juillet, sur une plainte de M. Gereys, le commissaire de police s'est rendu, à 4 heures du matin, dans un garni où la femme Gereys, née Marie Bonnet, se trouvait un nommé Pierre Challier, âgé de 32 ans, maçon.

M. Chagne, après avoir constaté le flagrant délit, a procédé à leur arrestation ; ils seront mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Arrestation. — La police vient de mettre en état d'arrestation, le nommé D..., âgé de 25 ans, employé comme garçon d'hôtel chez M. Bittard.

Ce jeune homme est accusé d'avoir soustrait à diverses reprises de l'argent dans le comptoir de son patron.

avertit le tireur, et la seconde est d'une sensibilité telle qu'une barbe de plume la ferait jouer.

On suppose qu'un tireur ayant déjà fait partir la première détente, a dû, pour un motif quelconque, relever son arme et faire accidentellement partir la seconde détente.

La balle dirigée presque perpendiculairement a décrit une trajectoire considérable et a pu aller frapper ainsi, sous un angle presque droit quelqu'un à une si grande distance.

Cela dit pour répondre à ceux qui soutiennent que les pare-balles sont insuffisants. Il n'est pas de mur qui puisse protéger contre une balle lancée sous un angle aussi obtus.

On ne sait encore comment les prix seront distribués. Seront-ils envoyés à chaque tireur ? Y aurait-il une grande fête à cette occasion ?

Avec les éléments dont nous disposons une fête est toute indiquée. Elle pourrait avoir lieu fin septembre, avec les concours de toutes nos sociétés de tir, gymnastique, fanfares, chorales, etc.

Les personnes qui n'ont pu assister au concours à cause de l'éloignement relatif des stands, auraient ainsi une certaine compensation. Et nous connaissons trop le dévouement et le zèle des membres du comité de tir pour croire qu'ils reculeraient devant cette nouvelle tâche.

LES PREMIERS PRIX

Voici tous les premiers prix, dont le classement a pu être fait :

Officiers, tir illimité. — M. le capitaine Mége, au 105<sup>e</sup> territorial.

Position à genoux. — M. Petit.

Debout illimité. — M. Barot, de Saintes.

Illimité, positions facultatives. — M. Cahier, de Marseille.

Série fixe journalière, journée du 22. — M. Baudequin aîné, de Paris.

Concours de sociétés. — L'Avenir du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Championnat de la jeunesse. — M. Paul Manoury, de Paris.

Revolvers libres. — M. le lieutenant Moreaux, à Rennes.

Revolvers d'ordonnance. — M. le capitaine Py, à Mayenne.

Essai championnat. — M. Crétin-Mettanaz, à Marseille.

Tir au centre. — M. Buisson, à Lyon.

Arme de précision, série. — M. le lieutenant Beaumont, à Béthune.

Arme de précision, centre. — M. Guy de Massiac, à Dijon.

Arme de précision, à 300 mètres, série. — M. Tirotti, à Turin.

Arme de précision, à 300 mètres, centre. — M. Pralon, de Genève.

Délegation, arme de précision. — Société des carabiniers de Paris.

Grand prix de Lyon. — M. Violet, de Paris.

Tir à la lumière électrique. — M. Anglois, de Lyon.

Les premiers lauréats des catégories : honneur, 3, 4, 5, 9 et 10 seront indiqués ultérieurement.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

ÉCOLES DE LA MARTINIÈRE

Hier, à neuf heures du matin, à eu lieu, dans la cour de l'école de La Martinière, rue des Augustins, la distribution des prix aux élèves de l'école des garçons et de l'école des filles.

Cette solennité, à laquelle assistait une nombreuse assistance, composée surtout des parents des jeunes élèves, était présidée par M. Rivaud, préfet du Rhône.

À côté de lui, sur l'estrade d'honneur, avaient pris place MM. Lasserre, son chef de cabinet; Bouvagnet, secrétaire général pour la police; Gravier, secrétaire général pour l'administration; Nolot, conseiller général; Bessières, conseiller municipal; Callemier, doyen de la Faculté de droit; Charrier, recteur de l'Académie; Ferrand, membre du jury du concours de chimie; Chantre, directeur du musée; Lang, directeur de La Martinière; Bouvet et Barbier, administrateurs, etc.

Après l'exécution de la Marseillaise par l'excellente musique du 121<sup>e</sup> de ligne, M. le préfet a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Rivaud

Messieurs, C'est avec empressement et avec une très vive satisfaction que j'ai accepté de présider la distribution des prix aux élèves de la Martinière, et de ne trouver, par conséquent, au lendemain de mon arrivée dans le Rhône, à même d'apprécier personnellement une école qui jouit dans le monde entier d'une aussi grande renommée.

Et puis, je la déclare volontiers, les cérémonies qui me mettent en contact avec la jeunesse ont pour moi un attrait particulier; je les considère comme une de mes prérogatives les plus précieuses.

Enfin, je me sentais particulièrement heureux d'avoir une occasion solennelle de vous dire tout le bien que je pense de cette institution de la Martinière, dans laquelle, à mon sens, se trouvent réunies, à un rare degré, les qualités les plus caractéristiques de l'esprit lyonnais.

Quelle est, en effet, la pensée qui se dégage de la généreuse inspiration du major-général Martin ? Faire profiter ses concitoyens dans une mesure aussi large et intelligente que possible de la fortune qu'il a acquise.

Mourant loin de sa ville natale, après l'avoir quittée depuis longtemps sans l'avoir jamais oubliée, il s'est montré envers elle un fils reconnaissant et fidèle.

Et bien ! dans l'histoire de Lyon, de pareils exemples de grande filialité ne sont pas rares; le major Martin l'ignorait pas, et il n'a pu douter que sa libérale initiative trouverait des imitateurs.

Aujourd'hui, comme de tout temps, Lyon connaît les bienfaits d'intelligents générosités qui, pour jeter moins d'éclat que le testament du major-général Martin, ne sont pas moins des leviers puissants de la prospérité féconde de cette grande cité.

Voilà, Messieurs, une des qualités particulières de l'esprit lyonnais. Il en est une autre qui complète bien la première, c'est le sens très net de l'organisation pratique à donner aux avantages dont on dispose, et je crois pouvoir affirmer que votre école en est une merveilleuse démonstration.

Comprenant excellentement le côté spécial de la fondation du major Martin, les hommes éminents chargés de la mettre en œuvre ont voulu que la nouvelle école eût un caractère qui lui fût propre, ne devant être ni une école primaire, ni un lycée; ils voulaient innover et innover hardiment.

méthodes célèbres qui ont été une des œuvres les plus décisives du succès de La Martinière.

Vous retracerai-je ici les succès toujours grandissants de votre école ? C'est le résumé de tout ce que de rappeler quelle valeur exceptionnelle a atteint non pas seulement à Lyon, ni dans le Rhône, mais dans toute la région, le diplôme de la Martinière.

Mes jeunes Amis,

Je m'adresse d'abord à ceux d'entre vous qui vont quitter cette maison; je leur demande, je leur conseille de rester fidèles à son esprit et à ses traditions et, par la dignité de leur vie ou par leur application dans la carrière qu'ils vont embrasser, d'accroître encore le légitime renom de la Martinière.

Quant à ceux qui ont encore quelques années à rester ici, je ne saurais trop leur recommander de comprendre et de pratiquer les devoirs qu'il est à remplir envers leurs maîtres et envers eux-mêmes. Il ne leur servirait de rien d'avoir bien travaillé et même d'avoir obtenu des succès, s'ils n'emportaient pas de leur passage à la Martinière le sentiment de discipline dans l'esprit, sans lequel il n'est pas d'éducation complète et sans lequel aussi on n'est qu'imparfaitement armé pour les batailles de la vie. Et puis, qu'aussi bien, tous ou presque tous vous appartenez à cette grande et laborieuse cité, montrez toujours et partout que vous vous imposez de son énergie et de sa fibre devise : Allez toujours en avant et soyez toujours les meilleurs !

Après ces paroles très applaudies, il a été procédé à la lecture du palmarès et à l'appel des lauréats :

MARTINIÈRE DES FILLES

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Première année d'études

Grammaire. — 1<sup>er</sup> p. E. Laurent, 2<sup>e</sup> B. Philippe, 3<sup>e</sup> M. Cahier, 4<sup>e</sup> M. Poiret, 5<sup>e</sup> C. Maréchal, 6<sup>e</sup> E. Jovin.

Histoire et Géographie. — 1<sup>er</sup> p. B. Philippe, 2<sup>e</sup> M. Berthelon, 3<sup>e</sup> M. Varenne, 4<sup>e</sup> J. Chazelle, 5<sup>e</sup> E. Laurent, 6<sup>e</sup> L. Robellet.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> p. M. Poiret, 2<sup>e</sup> E. Laurent, 3<sup>e</sup> M. Jovin, 4<sup>e</sup> V. Bonnet, 5<sup>e</sup> M. Lécuyer, 6<sup>e</sup> A. Praga.

Dessin. — 1<sup>er</sup> p. L. Robellet, 2<sup>e</sup> C. Gallard, 3<sup>e</sup> E. Laurent, 4<sup>e</sup> M. Berthelon, 5<sup>e</sup> M. Morel, 6<sup>e</sup> A. Morel.

Écriture. — 1<sup>er</sup> p. P. Babion, 2<sup>e</sup> Berthelon, 3<sup>e</sup> M. Morel, 4<sup>e</sup> Cachard, 5<sup>e</sup> Baudard, 6<sup>e</sup> Rioux.

Deuxième année d'études

Grammaire. — 1<sup>er</sup> p. Fayard, 2<sup>e</sup> Janichon, 3<sup>e</sup> M. Gallard, 4<sup>e</sup> Marrel, 5<sup>e</sup> Jorcin, 6<sup>e</sup> Castellan.

Histoire et Géographie. — 1<sup>er</sup> p. Fayard, 2<sup>e</sup> Merlanchon, 3<sup>e</sup> M. Gallard, 4<sup>e</sup> Félix, 5<sup>e</sup> Marrel, 6<sup>e</sup> Janichon.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> p. Fayard, 2<sup>e</sup> Jorcin, 3<sup>e</sup> M. Gallard, 4<sup>e</sup> Staquet, 5<sup>e</sup> Reverdy, 6<sup>e</sup> Brunier.

Sciences usuelles. (Physique). — Prix, Fayard, 2<sup>e</sup> M. Ducerf, 3<sup>e</sup> Sage, 4<sup>e</sup> Merlanchon, 5<sup>e</sup> Marrel.

Dessin. — 1<sup>er</sup> p. Jorcin, 2<sup>e</sup> Renaud, 3<sup>e</sup> M. Jancelot, 4<sup>e</sup> Merlanchon, 5<sup>e</sup> Baccard, 6<sup>e</sup> Grosso.

Écriture. — 1<sup>er</sup> p. J. Janichon, 2<sup>e</sup> Gelin, 3<sup>e</sup> M. Peyrol, 4<sup>e</sup> Peynaud, 5<sup>e</sup> Nussbaum, 6<sup>e</sup> Castellan, 7<sup>e</sup> Chassin.

Troisième année d'études

Grammaire. — 1<sup>er</sup> p. M. Peylin, 2<sup>e</sup> J. Saint-Denis, 3<sup>e</sup> M. Chavat, 4<sup>e</sup> M. Guillot, 5<sup>e</sup> Yachod, 6<sup>e</sup> C. Charpenel.

Histoire et Géographie. — 1<sup>er</sup> p. C. Charpenel, 2<sup>e</sup> M. Peylin, 3<sup>e</sup> M. Chavat, 4<sup>e</sup> Yachod, 5<sup>e</sup> M. Guillot, 6<sup>e</sup> P. Bayle.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> p. M. Peylin, 2<sup>e</sup> J. Saint-Denis, 3<sup>e</sup> M. Guillot, 4<sup>e</sup> Clatel, 5<sup>e</sup> Müller, 6<sup>e</sup> Yachod.

Sciences usuelles (éléments de chimie). — Prix, Peylin, 1<sup>er</sup> ment. Charpenel, 2<sup>e</sup> Yachod, 3<sup>e</sup> Chavat, 4<sup>e</sup> Cabut.

Dessin. — 1<sup>er</sup> p. Peylin, 2<sup>e</sup> Guillot, 3<sup>e</sup> M. Chavat, 4<sup>e</sup> Cabut, 5<sup>e</sup> Müller, 6<sup>e</sup> Charpenel.

Écriture. — 1<sup>er</sup> p. Peylin, 2<sup>e</sup> Goumery, 3<sup>e</sup> M. Chavat, 4<sup>e</sup> Cabut, 5<sup>e</sup> Müller, 6<sup>e</sup> Charpenel.

Economie domestique. — 1<sup>er</sup> p. Charpenel, 2<sup>e</sup> Nente, 3<sup>e</sup> M. Peylin, 4<sup>e</sup> Chavat, 5<sup>e</sup> Bouix, 6<sup>e</sup> Bayle.

Enseignement spécial

Dessin Industriel. — 1<sup>re</sup> année : p. Berthelon, 2<sup>e</sup> année : p. Baccard; ment. Lancelot, 3<sup>e</sup> année : Pélerin.

Dessin-Broderie. — 1<sup>re</sup> année : 1<sup>er</sup> p. Robellet, 2<sup>e</sup> Cachard, 3<sup>e</sup> M. Morel, 4<sup>e</sup> A. Morel; deuxième année : 1<sup>er</sup> p. Jorcin, 2<sup>e</sup> Merlanchon; ment. Renaud; 3<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> p. Charpenel, 2<sup>e</sup> Brunier.

Comptabilité. — 1<sup>re</sup> année : 1<sup>er</sup> p. Tiran, 2<sup>e</sup> Druet, 3<sup>e</sup> M. Dufour, 4<sup>e</sup> Lécuyer, 5<sup>e</sup> Bernard, 6<sup>e</sup> Mordon; 2<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> p. Gallard, 2<sup>e</sup> Henry, 3<sup>e</sup> M. Janichon, 4<sup>e</sup> Favre, 5<sup>e</sup> Fresnay, 6<sup>e</sup> Destanis; troisième année : 1<sup>er</sup> p. Peyrol, 2<sup>e</sup> Bourru, 3<sup>e</sup> M. Chavat, 4<sup>e</sup> Saint-Denis, 5<sup>e</sup> Bayle, 6<sup>e</sup> Clatel.

Anglais. — Première année : 1<sup>er</sup> p. P. Bonnard, 2<sup>e</sup> C. Warin, 3<sup>e</sup> M. J. Monfroy, 4<sup>e</sup> V. Bonnard, 5<sup>e</sup> M. Reverand, 6<sup>e</sup> M. Lécuyer; deuxième année : 1<sup>er</sup> p. L. Henry, 2<sup>e</sup> M. Gallard, 3<sup>e</sup> M. J. Ducrocq, 4<sup>e</sup> M. Favre, 5<sup>e</sup> L. Guillot, 6<sup>e</sup> J. Janichon; troisième année : 1<sup>er</sup> p. J. Saint-Denis, 2<sup>e</sup> M. Chavat, 3<sup>e</sup> M. Neute, 4<sup>e</sup> P. Bayle, 5<sup>e</sup> M. Peylin, 6<sup>e</sup> P. Clatel.

Deuxième année : 1<sup>er</sup> p. Portes, 2<sup>e</sup> Rioux, 3<sup>e</sup> M. Dufour, 4<sup>e</sup> Druet, 5<sup>e</sup> Peynaud, 6<sup>e</sup> Porcheron; troisième année : 1<sup>er</sup> p. Janichon, 2<sup>e</sup> Castellan, 3<sup>e</sup> M. Henry, 4<sup>e</sup> Nussbaum, 5<sup>e</sup> Corado, 6<sup>e</sup> Peynaud; troisième année : 1<sup>er</sup> p. Peylin, 2<sup>e</sup> Goumery, 3<sup>e</sup> M. Chavat, 4<sup>e</sup> Clatel.

Cours du cultivateur. — Première année : Prix, Dufour, mention Druet. Deuxième année : Prix, Janichon, mention Gallard. Troisième année : p. Peylin, mention Chavat.

Cours de confections. — Première année : 1<sup>er</sup> p. Philippe, 2<sup>e</sup> Varenne, 3<sup>e</sup> M. Pichon, 4<sup>e</sup> Anselme, 5<sup>e</sup> Bayle, 6<sup>e</sup> Chazelle; deuxième année : 1<sup>er</sup> p. Reverdy, 2<sup>e</sup> Brunier, 3<sup>e</sup> M. Fayard, 4<sup>e</sup> Goullon, 5<sup>e</sup> Marrel, 6<sup>e</sup> Félix; troisième année : 1<sup>er</sup> p. Yachod, 2<sup>e</sup> P. Bayle, 3<sup>e</sup> M. Clément, 4<sup>e</sup> Guillot, 5<sup>e</sup> Dusserre, 6<sup>e</sup> Bouix.

Travail et bonne conduite. — Première année : Prix Philippe, 1<sup>er</sup> ment. Cachard, 2<sup>e</sup> Robellet, 3<sup>e</sup> Druet, 4<sup>e</sup> Maréchal; deuxième année : Prix Gallard, 1<sup>er</sup> ment. Fayard, 2<sup>e</sup> Marrel, 3<sup>e</sup> Ducrocq, 4<sup>e</sup> Félix; troisième année : Prix Chavat, 1<sup>er</sup> ment. Clément, 2<sup>e</sup> Bayle, 3<sup>e</sup> Peylin, 4<sup>e</sup> Guillot.

Prix d'Excellence. — Première année. — 1<sup>er</sup> p. E. Laurent, 2<sup>e</sup> B. Philippe, 3<sup>e</sup> M. Berthelon, 4<sup>e</sup> M. Varenne, 5<sup>e</sup> M. Poiret, 6<sup>e</sup> M. Lécuyer; deuxième année : 1<sup>er</sup> p. A. Fayard, 2<sup>e</sup> J. Jorcin, 3<sup>e</sup> M. ment. P. Merlanchon, 4<sup>e</sup> C. Félix, 5<sup>e</sup> M. Gallard, 6<sup>e</sup> J. Janichon; troisième année : 1<sup>er</sup> p. M. Peylin, 2<sup>e</sup> M. Guillot, 3<sup>e</sup> M. Chavat, 4<sup>e</sup> Yachod.

MARTINIÈRE DES GARÇONS

Section préparatoire

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> p. Mannel, 2<sup>e</sup> Chamaud, 3<sup>e</sup> Pinet, 4<sup>e</sup> ment. Rigot, Goncet, 5<sup>e</sup> Blanc, 6<sup>e</sup> Bruckert, 7<sup>e</sup> Verdé.

Dessin. — 1<sup>er</sup> p. Geoffroy, 2<sup>e</sup> Manuel, 3<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> ment. Rigot, 2<sup>e</sup> ment. Pichet, Pinet, 3<sup>e</sup> Leblond, 4<sup>e</sup> Gouvier.

Grammaire. — 1<sup>er</sup> p. Pinet, 2<sup>e</sup> Manuel, 3<sup>e</sup> ment. Deschamps, 4<sup>e</sup> Goncet, 5<sup>e</sup> Rigot, Pichet.

Histoire et Géographie. — 1<sup>er</sup> p. Verdé, 2<sup>e</sup> Péguin, 3<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> ment. Rigot, 2<sup>e</sup> ment. Brédy.

Écriture. — 1<sup>er</sup> p. Manuel, 2<sup>e</sup> Verdé, 3<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> ment. Rigot, 2<sup>e</sup> ment. Verdé, 3<sup>e</sup> Manuel.

Ateliers manuels. — 1<sup>er</sup> ment. B. Chavrier, 2<sup>e</sup> Goncet.

Travail et bonne conduite. — Prix : A. Rigot, 1<sup>er</sup> ment. P. Pinet, 2<sup>e</sup> B. Verdé, 3<sup>e</sup> J. Manuel, 4<sup>e</sup> L. Deschamps.

Excellence. — 1<sup>er</sup> p. A. Rigot, 2<sup>e</sup> p. J. Manuel, 3<sup>e</sup> ment. P. Pinet, 4<sup>e</sup> B. Verdé, 5<sup>e</sup> J. Geoffroy, 6<sup>e</sup> D. Goncet.

Première année d'études

SECTION D

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> p. Delmas, Odet, 2<sup>e</sup> Giboudot, Neyraud, 3<sup>e</sup> ment. Fort, Chanel, 4<sup>e</sup> Bailly, Bault, 5<sup>e</sup> Poncet, Schild.

Dessin. — 1<sup>er</sup> p. Delmas, Chanel, 2<sup>e</sup> Neyraud, 3<sup>e</sup> Fort, 4<sup>e</sup> Magrier, Poncet, 5<sup>e</sup> Odet, Schild, 6<sup>e</sup> Bailly, Giboudot.

Grammaire. — 1<sup>er</sup> p. Neyraud, 2<sup>e</sup> Giboudot, 3<sup>e</sup> ment. Chanel, 4<sup>e</sup> Fort, 5<sup>e</sup> Schild, 6<sup>e</sup> Létang.

Physique. — 1<sup>er</sup> p. Delmas, 2<sup>e</sup> Fort, Chanel, 3<sup>e</sup> ment. Michel, 4<sup>e</sup> Bault.

Chimie. — 1<sup>er</sup> p. Poncet, 2<sup>e</sup> Michel, 3<sup>e</sup> ment. Chanel, 4<sup>e</sup> Fort, 5<sup>e</sup> Delmas.

Histoire et Géographie. — 1<sup>er</sup> p. Fort, 2<sup>e</sup> Delmas; 3<sup>e</sup> ment. Chanel, 4<sup>e</sup> Pétrement.

Écriture. — 1<sup>er</sup> p. Magdinière, 2<sup>e</sup> Odet, 3<sup>e</sup> ment. Delmas, 4<sup>e</sup> Chanel, 5<sup>e</sup> Neyraud.

Ateliers manuels. — 1<sup>er</sup> p. Large, 2<sup>e</sup> Schild, 3<sup>e</sup> ment. Poncet, 4<sup>e</sup> Nosséda, 5<sup>e</sup> Neyraud.

SECTION E

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> p. A. Capdeville, F. Maignon, 2<sup>e</sup> J. Traclet, C. Messin, 3<sup>e</sup> ment. B. Massin, J. Demure, 4<sup>e</sup> L. Chazard, J. Millo, 5<sup>e</sup> J. Buisson, J. Mazuyer.

Dessin. — 1<sup>er</sup> p. C. Maillot, J. Traclet, 2<sup>e</sup> F. Maignon, Bousse, 3<sup>e</sup> ment. Mousnier, Buisson, 4<sup>e</sup> Pichon, Messin, 5<sup>e</sup> Bressaud, Chazard.

Grammaire. — 1<sup>er</sup> p. Buisson, 2<sup>e</sup> Traclet, 3<sup>e</sup> ment. C. Messin, 4<sup>e</sup> B. Bessin, 5<sup>e</sup> Demure.

Physique. — 1<sup>er</sup> p. Maignon, 2<sup>e</sup> Traclet, Chazard, 3<sup>e</sup> ment. Ronchail, 4<sup>e</sup> Capdeville.

Chimie. — 1<sup>er</sup> p. Maignon, 2<sup>e</sup> Traclet, 3<sup>e</sup> ment. Bonnet, 4<sup>e</sup> Messin, 5<sup>e</sup> Buisson.

Histoire et Géographie. — 1<sup>er</sup> p. Messin, 2<sup>e</sup> Maillard, 3<sup>e</sup> ment. Brunet, 4<sup>e</sup> Demure, 5<sup>e</sup> Dutel.

Écriture. — 1<sup>er</sup> p. Maillard, 2<sup>e</sup> Tournier, 3<sup>e</sup> ment. Pichon, 4<sup>e</sup> Raymond, 5<sup>e</sup> Traclet.

Ateliers manuels. — 1<sup>er</sup> p. Mousnier, 2<sup>e</sup> Ronchail, 3<sup>e</sup> ment. Maillot, 4<sup>e</sup> Traclet, 5<sup>e</sup> Favre.

SECTION F

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> p. Béline, Noir, 2<sup>e</sup> Siro, 3<sup>e</sup> ment. Michaud, 4<sup>e</sup> Yachod, Mugnet, Magnin, 5<sup>e</sup> Broudel, Lavonne, 6<sup>e</sup> ment. Chodot, Mugnet.

Dessin. — 1<sup>er</sup> p. Béline, Herr, 2<sup>e</sup> Siro, 3<sup>e</sup> ment. Bariloux, Renard, 4<sup>e</sup> Sombardier, Goutelle, 5<sup>e</sup> Lavonne, Richard.

Grammaire. — 1<sup>er</sup> p. Yachod, 2<sup>e</sup> Béline, 3<sup>e</sup> ment. Magnin, 4<sup>e</sup> Goutelle, 5<sup>e</sup> Sombardier, 6<sup>e</sup> Noir.

Physique. — 1<sup>er</sup> p. Noir, 2<sup>e</sup> Béline, 3<sup>e</sup> ment. Tersac, Goutelle, 4<sup>e</sup> Siro.

Chimie. — 1<sup>er</sup> p. J. Noir, 2<sup>e</sup> L. Béline, 3<sup>e</sup> ment. J. Siro, 4<sup>e</sup> J.-M. Michaud, 5<sup>e</sup> Bariloux, 6<sup>e</sup> Bolland, 7<sup>e</sup> ment. Bariloux, 8<sup>e</sup> Brécard, 9<sup>e</sup> Goutelle.

Écriture. — 1<sup>er</sup> p. Sombardier, 2<sup>e</sup> Herr, 3<sup>e</sup> ment. Pailler, Béline, 4<sup>e</sup> Siro.

Ateliers manuels. — 1<sup>er</sup> p. Herr, 2<sup>e</sup> Bolland, 3<sup>e</sup> ment. Lavonne, Renard, Richard.

(A suivre.)

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Salle comble, comme toujours, au théâtre des Célestins, pour les concours de violon et de chant.

Les concours de violon, contrairement à l'habitude, ont été faibles. De même les concours de chant pour les classes d'hommes.

Par contre, l'audition des jeunes filles a été très satisfaisante.

Voici, du reste, les résultats des épreuves et les noms des lauréats :

Violon. — 1<sup>er</sup> accessit, Mlle Gillart et M. Avril; 2<sup>e</sup> accessit, MM. Léon et Emile Rosset, et M. Costé.

Chant. — Hommes. — 1<sup>er</sup> accessit, M. Thonnérieux; 2<sup>e</sup> accessit, M. Bruzy.

Femmes. — 1<sup>er</sup> prix, Mlle Lespinaise et Bailly; 2<sup>e</sup> accessit, Mlle Bar, Thibaud et Dubois; 3<sup>e</sup> accessit, Mlle Jonffray et Sandez.

Aujourd'hui, au théâtre des Célestins, à 2 heures du soir, séance exclusivement consacrée au piano.

LE SOLDAT DURUY

Le conseil de guerre de Paris vient, pour une deuxième fois, de casser le jugement du soldat Duruy, condamné une première fois par le conseil de guerre siégeant à Lyon, et une seconde par celui siégeant à Grenoble.

Le conseil de guerre de Marseille est désigné pour juger à nouveau l'affaire.

UNE VIEILLE AFFAIRE

Au mois de mars dernier, des agents en tournée, pendant la nuit, dans le quartier de la Guillotière, surprisrent une effraction dans un magasin de cuir dans la rue Cité-Part-Dieu.

Plusieurs de ces malfaiteurs furent arrêtés et comparurent aux dernières assises du Rhône, sauf cependant un nommé Bohas, qui s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation.

Bohas devait être renvoyé devant la prochaine session des assises, qui doit s'ouvrir le 3 août prochain, lorsque, il y a trois jours, dans un but facile à comprendre, il demanda à faire à M. Raoult, juge d'instruction, une communication qui était, disait-il, de la plus haute importance.

Ce magistrat ayant consenti à l'entendre, Bohas déclara comme étant un de ses complices dans la tentative de vol qualifiée de la rue Cité-Part-Dieu, un certain Eugène Eydant, dit le « Joyeux », ouvrier cordonnier, âg

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS
Premier arrondissement. — Damestoy, mort-
né, place Rouville, 5, f. 6 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ETAT, CREDIT LYONNAIS, etc. Values in Francs.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, COURS DE CLOTURE, etc.

APRÈS BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2, etc. Values in Francs.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: NOMBRE, SORTES, France, Espagne, etc. Values in Francs.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, Trifail, etc. Values in Francs.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Table with columns: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons. Values in Francs.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Table with columns: Moutons, renvoi, etc. Values in Francs.

AVIS

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tout genre, musicales, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

OBLIGATIONS

Table with columns: Ville de Lyon, V. de Paris, etc. Values in Francs.

TELEGRAPHE PRIVEE

Table with columns: CLOTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS, etc.

ORDRES DE BOURSE
Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris
J. BLONDEL & L. GARNIER

VICTOR DUPRÉ
69, Rue Tronchet, LYON
Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes
Fourniture de Lames et Bâtons

NOUVELLE POMPE ELEVATOIRE
A MANŒUVRE DOUCE ET D'UTILITE INCOMPARABLE
Pour arroser, puiser, élévation d'eau à tout étage

Tamppons & Timbres Caoutchouc
FABRIQUÉS AU MAGASIN DES
PETITS DOCKS DU COMMERCE

BAINS DE LA
Rue Constantine, 20, Lyon
Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confort dans le service.

CONCERTS BELLECOUR

Tous les Soirs, à huit heures
GRAND CONCERT
PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE
LE MARDI & LE VENDREDI
GRANDE FÊTE ARTISTIQUE

ACCOCHEUSE
Mme Vve YVERNAT
Rue du Vieil-Remors, 3, angle rue du Doynent et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON

LYON - HORTICOLE
CHRONIQUE DES JARDINS
Journal horticole, illustré de gravures noires, paraissant deux fois par mois par fascicules de 20 et 16 pages

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

Lampe de Poche « Cartouche Lebel »
à 0,30 pièce et 0,40 rendue franco
Cette lampe miniature qui a obtenu le grand prix à l'Exposition, sert pour s'éclairer dans les greniers, caves, etc., sans crainte d'incendie et sans aucun danger.

Occasion exceptionnelle
A CÉDER DE SUITE
Un des plus beaux cafés de Valence (Drôme), à côté du Grand-Hôtel.

A VENDRE
Pour cause de départ, bonnes conditions, très bon Tricycle, tout neuf, n'ayant pas fait 20 kilomètres.

BRIDES
EAU toni-purgative et dépurative
ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PURGATIF LEBEL)
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins.

4 INDUSTRIES
COUTILS
Le Tricouleur (114 pages, 114 grav.)
Le Tricouleur (114 pages, 114 grav.)

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
Impression d'affiches
Circulaires, Prospectus
S'adresser Agence Fournier rue Confort, 14.

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES

Un Comité régional de constructeurs (ingénieurs, architectes et entrepreneurs), vient de se constituer pour la construction et la réparation des fumées de toutes natures, traitées à l'avance à forfait et livrées clés en main.

LOTÉRIE ARTISTIQUE
Du Peintre Jules GARNIER
Comprenant 30,000 fr. de lots en œuvres remarquables offertes par les principaux Artistes-Peintres
TIRAGE PROCHAIN
UN FRANC LE BILLET

GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS
Il est de votre intérêt
d'être toujours au courant de toutes les fluctuations qui se produisent sur les grands marchés régulés de France et de l'étranger sur les Grains et Farines.

LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES
A L'AGENCE V. FOURNIER
14, rue Confort, LYON

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 24 Juillet

LA MAISON DU BARBIER
PAR LUDOVIC JOHANNE
— D'Estorel ? s'écria Joséphine.
— Sans doute, dit Duroc.

— Toujours ?
— Toujours !
— Eh ! bien, il faudrait qu'il en fut ainsi encore après-demain.

elle avait rencontré Landrin au tournant de la rue.
— La jolie fille n'avait point paru surprise.
— Landrin, de son côté, l'avait abordée sans trop d'embarras.

— Oh ! celle-là, reprit Lili, elle a de l'activité pour tout le monde. Elle reçoit quelques vieux messieurs, des financiers et des généraux en retraite.

ne peux pas me faire à l'idée de voir cette charmante demoiselle en épanouie un autre... C'est comme si que m'aimez-vous, vous, Lili...
— Taisez-vous, monsieur Landrin, s'il vous plaît, vous savez bien que vous aimez pas !